

Démenti sur l'atterrissage d'urgence de Kenya Airways à Kigali

@rib News, 15/09/2008 DROIT DE RÉPONSE : Régie des Services Aériens Date : 15 septembre 2008 Objet : DÉMENTI SUR L'ATTERRISSAGE DE KENYA AIRWAYS En date du 10/09/2008 vous avez diffusé un article sur la compagnie aérienne Kenya Airways comme quoi il y avait des jeunes qui ont contraint l'avion à se poser en urgence sur l'aéroport international de Kigali suite à leur état d'ébriété. Je voudrais par la présente démentir cette information par correction.

Ce jour là Kenya Airways effectuait son vol au départ de l'aéroport international de Bujumbura pour Kigali et non pour Nairobi. Le vol dure 20 minutes et il n'y a pas de service à bord sur un court trajet pareil. Il n'y a jamais eu d'atterrissage en urgence car selon les règles de la navigation aérienne, si incident il y a, la tour de contrôle de l'aéroport de départ doit être en contact avec le commandant de bord sur tout incident en plein vol. Je tiens à rappeler aussi que l'aéroport international de Bujumbura applique avec rigueur toutes les normes et pratiques internationalement recommandées par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) dans son annexe 17 de la Convention de Chicago sur la lutte contre des actes d'intervention illicite. Nous avons une technique d'observation physique des passagers à l'embarquement à bord et au débarquement aussi, ce qui nous permet d'identifier des cas suspects. Merci pour la diffusion de cette information à vos lecteurs qui sont d'ailleurs nombreux. Albert MANIRATUNGU Directeur Adjoint Régie des Services Aériens Aéroport International de Bujumbura